



Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

**COMMISSION DEPARTEMENTALE du
STATUT de l'ARBITRAGE**

Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Présidence de Mr Mikaël BOUGER

Présents : M Bouger / JM Avril / A Rault / P Racouet / A Léauté / G Nicolazic / B Le Hay

Assiste : C Guerrier, membre de la Section Recrutement

Courrier des clubs concernant le statut de l'arbitrage et la réponse de la commission

CLUB	date	Réponse	OBSERVATIONS
GUER	25/09/2024	26/09/2024	Formation arbitre
MONTERBLANC	27/09/2024	28/09/2024	Formation arbitre
MONTERBLANC	01/10/2024	01/10/2024	Candidat Arbitrage
BASSE VILAINE	02/10/2024	02/10/2024	Statut de l'Arbitrage
GUERMEUR	02/10/2024	02/10/2024	Statut de l'Arbitrage
LA GACILLY	02/10/2024	02/10/2024	Statut de l'Arbitrage
PLOUGOUMELLEN	03/10/2024	04/10/2024	Situation du Club
CAUDAN	15/10/2024	17/10/2024	Formation arbitre
ST THURIAU	15/10/2024	17/10/2024	Situation du Club
CAMORS	17/10/2024	19/10/2024	Le Muté supplémentaire
VANNES ASTO	18/10/2024	19/10/2024	Le Nombre de mutés
PLOUGOUMELLEN	18/10/2024	18/10/2024	Formation arbitre



PLUNERET	25/10/2024	25/10/2024	Situation du Club
SAINT AVE	07/11/2024	08/11/2024	Statut de l'Arbitrage
GUERN	13/11/2024	14/11/2024	Formation arbitre bénévole
LE COURS	14/11/2024	14/11/2024	Le Nombre de mutés
LA GACILLY	15/11/2024	15/11/2024	Arbitre - joueur
CAUDAN	18/11/2024	19/11/2024	Candidat arbitre
GUIDELOISE	25/11/2024	26/11/2024	Arbitre - joueur
MUZILLAC	25/11/2024	26/11/2024	Arbitre - joueur
BRECH	07/12/2024	10/12/2024	Situation du Club
GUER	16/12/2024	17/12/2024	Statut de l'Arbitrage
PLOUGOUMELLEN	17/12/2024	17/12/2024	Statut de l'Arbitrage

Courrier reçu des arbitres adressé à la commission du statut

Date	Nom Prénom	Club	Réponse
18/09/2024	THETIOT	RUFFIAC MALESTROIT	19/09/2024
04/12/2024	THETIOT	RUFFIAC MALESTROIT	05/12/2024

Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Départementale

- **Cas de CRUAUD Claude Licence N° 96022615257, arbitre du club de BERNE club en sommeil la saison 2024/2025 et souhaitant adhérer au club de ARZANO (D1), la commission dit qu'il couvrira le club de ARZANO à compter du 1° juillet 2024**
- **Cas de LEVASSEUR Julien, Licence N° 9604341280, arbitre du club de QUIBERON (D1) et souhaitant adhérer au club de PLOUHARNEL (D2). Après audition de l'arbitre et du Président de Quiberon et en l'absence du club de Plouharnel, la commission confirme sa décision parue dans le pv de la réunion du 18 septembre 2024**
- **Cas de ANDRE Luann licence N° 2547259802, arbitre du club de SARZEAU (R3) et souhaitant adhérer au club de ESP DU MOULIN BOURGES (Ligue Centre Val de Loire), la commission dit qu'il peut couvrir ce club au 1 er juillet 2024. Le club de SARZEAU est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026**
- **Cas de SOULEYMANE DIOP licence N° 9604231571 du club de PLABENNEC (N3) et souhaitant adhérer au club de VANNES ASTO (D1) après changement**



de domicile (attestation de résidence reçu le 17 octobre 2024), le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, la commission propose qu' il couvre le club de VANNES ASTO à compter du 01/07/2024

Tableau résumé des demandes de changement de club

NOM	Prénom	N° licence	Club quitté	Couvert jusqu'au	Nouveau club	Couvert à compter du	Club Formateur	
CRUAUD	CLAUDE	9602761525	BERNE US	Club en sommeil	ARZANO D1	01/07/2024	BERNE	
LEVASSEUR	JULIEN	9604341280	Voir PV du 18 septembre 2024					
ANDRE	LUAN	2547259802	SARZEAU	COUVERT jusqu' au 30 juin 2026	DU MOULIN BOURGES		SARZEAU	
DIOP	SOULEYMANE	9604231571	PLABENNEC		VANNES AS TO	01/07/2024	PLABENNEC	

3-Clubs en infraction

La commission arrête la liste des clubs en infraction à ce jour pour la saison 2024/2025.

Ceux-ci vont en être informés par Notifoot.

Seront aussi informés par Notifoot les clubs dont les arbitres ont dirigé peu de matches à ce jour et qui risquent donc de ce fait de se trouver en infraction lors de l'étude des situations au 28 février et/ou au 15 juin 2025.

Un tableau précisant le nombre de matches à effectuer pour les reçus à la FIA de cette saison est joint à ces messages.

D'autre part il est toujours fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Réfèrent en arbitrage (qui peut être le Réfèrent VOR pour les clubs qui ont adhéré ou qui vont participer à cette opération) dans leur organigramme. Ce Réfèrent est plus spécialement chargé du recrutement et de la fidélisation des arbitres dans son club.

Le Président
Mikaël BOUGER

Le Président du District
Lionel DAGORNE

Le Secrétaire
Alain LEAUTE